

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3571

Programmation 2017 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. LE FAOU Michel

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2017/3571 - PROGRAMMATION 2017 AU TITRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE DE LYON DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE - COFINANCEMENT DES POSTES DES MISSIONS TERRITORIALES ET DES ACTIONS D'INGENIERIE SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

A l'occasion de la séance du Conseil municipal du 18 juillet 2017, vous avez approuvé la délibération n° 2017/3162 sur le financement du dispositif de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale de Lyon pour l'année 2017, dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville Métropole 2015-2020.

Cette première délibération portait :

- d'une part, sur les financements accordés par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) au titre de la programmation 2017 ;
- d'autre part, sur les engagements dans le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain signé avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), approuvé par délibération du Conseil municipal n° 2016/2313 du 26 septembre 2016.

Le dispositif de mise en œuvre opérationnelle est notamment composé des équipes territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. Ces équipes sont constituées de directeurs ou chefs de projet, salariés de la Métropole de Lyon, ainsi que de chargés de mission salariés de la Ville de Lyon. Elles ont pour mission de mettre en œuvre les projets de territoire des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire du contrat de ville 2015-2020 de Lyon.

Il s'agit désormais de compléter le montage financier pour l'année 2017 avec les participations financières de la Métropole de Lyon qui font parallèlement l'objet d'une délibération du Conseil de Métropole. Par ailleurs, l'Etat ayant modifié certains arbitrages sur les crédits CGET pour la programmation 2017, il convient également d'actualiser les montants de participation correspondants.

C'est pourquoi, je vous propose de solliciter les participations financières de la Métropole de Lyon, de l'Etat (CGET) et de l'ANRU pour les postes figurant au tableau ci-après :

1. Plan de financement des postes sous maîtrise d’ouvrage de la Métropole de Lyon :

Sites	Coûts de postes prévisionnels 2016	Participations financières		
		Métropole	ANRU	Commune
Lyon 1 <sup>er</sup> / 3 <sup>e</sup> / 7 <sup>e</sup> Directeur de mission Quartiers Anciens	82 012 €	41 006 €		41 006 €
Lyon 8 <sup>e</sup> Directeur Mission Entrée Est	94 490 €	31 497 €	38 333 €	24 660 €
Lyon 9 <sup>e</sup> Directeur Adjoint GPV	74 622 €	32 282 €	10 058 €	32 282 €
Lyon 9 <sup>e</sup> Directeur GPV	84 825 €	28 275 €	28 275 €	28 275 €
<b>Totaux</b>	<b>335 949 €</b>	<b>133 060 €</b>	<b>76 666 €</b>	<b>126 223 €</b>

Pour mémoire, la subvention de la Ville de Lyon à la Métropole s’élevait à 121 842 euros en 2016.

2. Plan de financement des postes sous maîtrise d’ouvrage de la Ville de Lyon :

POSTES				Etat	ANRU	Métropole	VDL
Territoire	Fonction	N° de poste	Coût prévisionnel	Montant	Montant	Montant	Montant
1	Chargé de Mission Territorial	8853V03	<b>39 000 €</b>	0 €	0 €	19 500 €	19 500 €
1/3/7	Chargé de Mission Territorial	8595V00	<b>60 500 €</b>	7 000 €	0 €	25 410 €	28 090 €
1/3/7	Chargé de Mission Territorial	8852V02	<b>40 000 €</b>	0 €	0 €	20 000 €	20 000 €
3/7	Chargé de Mission Territorial	8854V01	<b>41 300 €</b>	0 €	0 €	20 650 €	20 650 €
<b>TOTAL 1/3</b>			<b>180 800 €</b>	<b>7 000 €</b>		<b>85 560 €</b>	<b>88 240 €</b>
5	Chargé de mission DSL	10905V00	<b>42 800 €</b>	0 €	0 €	14 266 €	28 534 €
<b>TOTAL 5</b>			<b>42 800 €</b>			<b>14 266 €</b>	<b>28 534 €</b>
7	Chef de projet Territorial	7374V01	<b>63 000 €</b>	9 000 €	0 €	25 200 €	28 800 €
7	Chargé de Communication	9183V00	<b>54 200 €</b>	0€	0 €	27 100 €	27 100 €
<b>TOTAL 7</b>			<b>117 200 €</b>	<b>9 000 €</b>		<b>52 300 €</b>	<b>55 900 €</b>
8	Chargé de Mission Habitat GSUP	8855V00	<b>58 000 €</b>	0 €	10 555 €	22 585€	24 860 €
8	Chargé de Mission Territorial	7369V01	<b>40 000 €</b>	0 €	0 €	20 000 €	20 000 €
8	Chargé de Mission Territorial	7373V01	<b>40 500 €</b>	7 000 €	0 €	16 750 €	16 750 €
8	Chargé de Mission Economique	10364V0	<b>64 000 €</b>	0€	10 556 €	25 581 €	27 863 €
8	Chargé de Communication	9488V00	<b>52 200 €</b>	0€	10 555 €	19 685 €	21 960 €
<b>TOTAL 8</b>			<b>254 700 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>31 666 €</b>	<b>104 601 €</b>	<b>111 433 €</b>
9	Chargé de Mission Economique	9490V00	<b>50 000 €</b>	0€	7 916 €	21 042 €	21 042€
9	Chargé de Mission Territorial	7371V00	<b>48 900 €</b>	0 €	0 €	24 450 €	24 450 €
9	Chargé de Mission Habitat	8594V00	<b>68 000 €</b>	0 €	7 916 €	30 042 €	30 042 €
9	Chargé de Mission Territorial	8857V02	<b>56 000 €</b>	0 €	7 917 €	24 041 €	24 042 €
9	Responsable de Communication	9613V01	<b>52 000 €</b>	0 €	7 917 €	22 041 €	22 042 €
9	Chargé de Communication	9487V00	<b>40 500 €</b>	9 000 €	0 €	15 750 €	15 750 €
<b>TOTAL 9</b>			<b>315 400 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>31 666 €</b>	<b>137 366 €</b>	<b>137 368 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>910 900 €</b>	<b>32 000€</b>	<b>63 332 €</b>	<b>394 093 €</b>	<b>421 475 €</b>

Pour mémoire, la subvention de la Métropole à la Ville de Lyon pour les postes s'élevait à 387 468 euros en 2016.

### 3. Plan de financement des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon :

Arrdt	Actions	Coût prévisionnel	Métropole de Lyon	CGET	ANRU
8 <sup>e</sup>	Communication et concertation 8 <sup>e</sup> Entrée Est	60 000 €	15 000 €		30 000 €
Tout Lyon	Enquêtes écoute habitants	23 000 €	9 890 €		
Tout Lyon	Ville inclusive : favoriser l'égalité des femmes et des hommes sur l'espace public	20 000 €		9000 €	
Tout Lyon	Evaluation en continu de la convention territoriale	88 000 €	36 960 €		
Tout Lyon	Mission de coopération culturelle	156 290 €	15 000 €	12 000 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>347 290 €</b>	<b>76 850 €</b>	<b>21 000 €</b>	<b>30 000 €</b>

Pour mémoire, la subvention de la Métropole à la Ville de Lyon pour les actions s'élevait à 79 000 euros en 2016.

Vu les délibérations n° 2016/2313 du 26 septembre 2016 et n° 2017/3162 du 18 juillet 2017 ;

Vu le contrat de ville 2015-2020 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention de 126 223 euros est allouée à la Métropole de Lyon, à titre de participation de la Ville de Lyon aux coûts des postes des agents de la Métropole, sous réserve du vote du budget primitif 2018 par le Conseil municipal.

2. M. le Maire est autorisé à solliciter les participations financières de la Métropole de Lyon, de l'Etat et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour les postes des agents de la Ville de Lyon, à raison de :

- 394 093 euros pour la Métropole de Lyon ;
- 32 000 euros pour l'Etat ;
- 63 332 euros pour l'ANRU.

3. M. le Maire est autorisé à solliciter la participation financière de la Métropole de Lyon et de l'Etat pour cinq actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon, à raison de 76 850 euros pour la Métropole de Lyon et 21 000 euros pour l'Etat (CGET) et 30 000 euros pour l'ANRU.

4. La convention de participation financière susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon est approuvée.

5. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

6. Les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice, comme suit :

- lignes de crédit 42246 et 42254 - nature 74718 – fonction 520 ;
- lignes de crédit 42248 et 42255 - nature 7472 – fonction 520 ;
- ligne de crédit 42257 - nature 7478 – fonction 520 ;
- lignes de crédit 85272, 85273, 85274 – nature 74758 – fonction 520.

7. La dépense correspondante de 126 223 euros sera prélevée sur l'exercice 2018, sous réserve du vote du budget 2018, sur la ligne de crédit 79328, nature 657358, fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Michel LE FAOU